



RECU EN PREFECTURE

Le 22 juin 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200608-D00606810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 juin 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 mai 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Pascal CURIE, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 8), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN (à compter de la question n° 12).

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Michel OMOURI, Mme Ilva SUGNY et M. Gérard VAN HELLE.

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT donne pouvoir à Mme Catherine COMTE DELEUZE (à compter de la question n° 8), M. Yves-Michel DAHOU donne pouvoir à Mme Carine MICHEL, Mme Danielle DARD donne pouvoir à M. Pascal CURIE, Mme Béatrice FALCINELLA donne pouvoir à Mme Catherine THIEBAUT, M. Thierry MORTON donne pouvoir à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 8), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 15), M. Dominique SCHAUSS donne pouvoir à M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET donne pouvoir à Mme Christine WERTHE, M. Michel OMOURI donne pouvoir à M. Jacques GROSPELLIN.

OBJET : 6. Actualisation de la liste des Emplois Permanents

Délibération n° 2020/006068

6

Actualisation de la liste des Emplois Permanents

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services. La Liste des Emplois Permanents a été établie à la date du 1^{er} janvier 2020.

Suite aux différents ajustements techniques ainsi que les différentes évolutions liées aux déroulements de carrières intervenus depuis le 1^{er} janvier 2020, il est proposé la mise à jour de la Liste des Emplois Permanents.

Cette mise à jour concerne le budget principal uniquement. Les emplois des budgets annexes (Forêts et Archéologie Préventive) ne sont pas concernés par ces évolutions.

I. LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/01/2020

	Emplois ouverts	Emplois pourvus par des fonctionnaires	Emplois non pourvus(1)
Budget Principal	621	450	171
Budget Archéologie Préventive	3	0	3
Budget Forêt	7	7	0
Total général	631	457	174

(1) Les emplois non pourvus sont les emplois vacants (procédures de recrutement en cours au 1^{er} janvier 2020) et les emplois occupés par des contractuels de droit public (détail point IV).

Parmi les emplois non pourvus :

- 56 sont occupés par des contractuels de droit public,
- 117 sont vacants à la date du 01/01/2020,
- 1 est un emploi statutaire d'un agent détaché sur emploi fonctionnel de Direction Générale.

Budget Principal

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	Emplois pourvus par des fonctionnaires	Emplois non pourvus(1)
Emplois fonctionnels		1	1	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	1	1	0
Filière Administrative		224	188	36
Administrateur	A	1	0	1
Attaché	A	57	43	14
Rédacteur	B	72	61	11
Adjoint administratif	C	94	84	10
Filière Animation		128	120	8
Animateur	B	31	25	6
Adjoint d'animation	C	97	95	2
Filière Culturelle		172	137	35
Directeur d'établissements territoriaux d'enseignement artistique	A	1	1	0
Conservateur de bibliothèque	A	2	1	1
Conservateur du patrimoine	A	9	5	4
Bibliothécaire	A	11	10	1
Professeur d'enseignement artistique	A	12	7	5
Attaché de conservation du patrimoine	A	17	12	5
Assistant de conservation	B	44	36	8
Assistant d'enseignement artistique	B	4	4	0
Adjoint du patrimoine	C	72	61	11
Filière Médico-sociale		274	257	17
Médecin	A	1		1
Biologiste, vétérinaire et pharmacien	A	2	1	1
Cadre de santé paramédical	A	4	4	0
Infirmier	A	1	1	0
Puéricultrice	A	10	10	0
Assistant socio-éducatif	A	2	2	0
Educateur de jeunes enfants	A	31	28	3
Technicien paramédical	B	1	1	0
Agent spécialisé des écoles maternelles	C	91	86	5
Auxiliaire de puériculture	C	124	117	7
Agent social	C	7	7	0
Filière Police		69	61	8
Chef de service de police municipale	B	6	6	0
Agent de police municipale	C	63	55	8
Filière Sportive		24	24	0
Conseiller des activités physiques et sportives	A	3	3	0
Educateur des activités physiques et sportives	A	20	20	0
Opérateur des activités physiques et sportives	C	1	1	0
Filière Technique		714	662	52
Ingénieur en chef	A	1	1	0
Ingénieur	A	24	20	4
Technicien	B	43	39	4
Agent de maîtrise	C	71	71	0
Adjoint technique	C	575	531	44
Sans Filière		15	0	15
Assistante maternelle		15	0	15
Somme :		1621	1450	171

Budget annexe Forêts

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	Emplois pourvus par des fonctionnaires	Emplois non pourvus(1)
Filière Technique		7	7	0
Technicien	B	1	1	0
Adjoint technique	C	6	6	0
Somme :		7	7	0

Budget annexe Archéologie Préventive

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	Emplois pourvus par des fonctionnaires	Emplois non pourvus(1)
Filière Culturelle				3
Attaché de conservation du patrimoine	A	2		2
Assistant de conservation	B	1		1
Somme :		3		3

Emplois permanents occupés par des contractuels de droit public

METIERS	CAT.	ECHANCE DU CONTRAT	BUDGET D'IMPUTATION	BASE JURIDIQUE DU CONTRAT (Article 3 et suivants de la loi n°84-53)
Contrats à Durée Indéterminée				
Chef de service Coordination jeunesse	A	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Directeur Patrimoine Historique	A	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Chef du service restauration	A	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Chargé de mission Lutte contre les Discriminations	A	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Chargé de communication	A	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Chargé de Publication	A	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Chargé de communication Vie des Quartiers	A	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Archéologue	A	CDI	Budget Archéologue Préventive	Article 3-3
Chef de service Citadelle réception mécénat photographie	A	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Chef du service Citadelle Marketing	A	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Bibliothécaire ISBA	A	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Directeur Musées du Centre	A	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Chef de cabinet	A	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Professeur d'Enseignement Artistique IBSA	A	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Professeur d'Enseignement Artistique IBSA	A	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Professeur d'Enseignement Artistique IBSA	A	CDI	Budget Principal	Article 3-3

Professeur d'Enseignement Artistique IBSA	A	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Directeur Hygiène-Santé	A	CDI	Budget Principal	Autre contrat
Chargé de gestion marketing Citadelle	B	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Chargé de gestion affaires générales Citadelle	B	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Chef de secteur Accueil Public Citadelle	B	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Magasinier Citadelle	C	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Serveur restaurant scolaire	C	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Agent d'entretien Citadelle	C	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Agent spécialisé des écoles maternelles	C	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Agent spécialisé des écoles maternelles	C	CDI	Budget Principal	Article 3-3
Assistante Maternelle	C	CDI	Budget principal	Autre contrat
Assistante Maternelle	C	CDI	Budget principal	Autre contrat
Assistante Maternelle	C	CDI	Budget principal	Autre contrat
Assistante Maternelle	C	CDI	Budget principal	Autre contrat
Assistante Maternelle	C	CDI	Budget principal	Autre contrat
Assistante Maternelle	C	CDI	Budget principal	Autre contrat
Assistante Maternelle	C	CDI	Budget principal	Autre contrat
Assistante Maternelle	C	CDI	Budget principal	Autre contrat
Assistante Maternelle	C	CDI	Budget principal	Autre contrat
Assistante Maternelle	C	CDI	Budget principal	Autre contrat
Assistante Maternelle	C	CDI	Budget principal	Autre contrat
Assistante Maternelle	C	CDI	Budget principal	Autre contrat
Assistante Maternelle	C	CDI	Budget principal	Autre contrat
Assistante Maternelle	C	CDI	Budget principal	Autre contrat
Assistante Maternelle	C	CDI	Budget principal	Autre contrat

Contrats à Durée Déterminée

Archéologue Collection d'étude	A	30/09/2020	Budget principal	Article 3-3
Archéologue Topographe	A	31/03/2022	Budget Archéologie Préventive	Article 3-3
Chef de projet de communication	A	30/09/2022	Budget principal	Article 3-3
Chef de service Maison de Quartier	A	10/03/2022	Budget principal	Article 3-3
Vétérinaire	A	30/11/2022	Budget principal	Article 3-3
Chargé de collection muséum	A	30/11/2021	Budget principal	Article 3-3
Directeur communication	A	30/09/2022	Budget principal	Article 3-3
Chef de service Parc Zoologique	A	30/11/2020	Budget principal	Article 3-3
Directeur Citadelle	A	12/11/2020	Budget principal	Article 3-3
Chargé de médiation culturelle	B	30/09/2020	Budget principal	Article 3-2
Assistant de collection	B	30/09/2020	Budget principal	Article 3-2
Assistant de collection	B	07/08/2020	Budget principal	Article 3-2
Assistant scientifique	B	25/08/2020	Budget Archéologie Préventive	Article 3-2
Technicien gestion de l'Energie	B	30/11/2020	Budget principal	Article 3-2
Technicien gestion de l'Energie	B	31/10/2020	Budget principal	Article 3-2
Technicien spécialisé	B	22/09/2020	Budget principal	Article 3-2
Vidéaste cadreur-monteur	B	31/01/2021	Budget principal	Article 3-2

Nombre d'agents contractuels sur emplois permanents: 56

II. EVOLUTION DES EMPLOIS SUITE AUX DIFFERENTS AJUSTEMENTS TECHNIQUES

Les évolutions sont consécutives à des créations/suppressions d'emplois liées à :

- Une promotion interne
- Une réussite au concours
- Une vacance de poste

Budget Principal

Cadre d'emploi (CE) avant évolution de calibrage	CE après évolution de calibrage	DIRECTION	MOTIF D'EVOLUTION
Filière administrative			
adjoint administratif	rédacteur	Direction Relations Usagers	Promotion interne
adjoint administratif	rédacteur	Direction Relations Usagers	Promotion interne
adjoint administratif	rédacteur	Direction Relations Usagers	Promotion interne
adjoint administratif	rédacteur	Direction Relations Usagers	Promotion interne
adjoint administratif	rédacteur	Cabinet du Maire	Promotion interne
adjoint administratif	rédacteur	Institut Supérieur des Beaux-Arts	Réussite concours
Filière technique			
technicien	Ingénieur	Direction Hygiène Santé	Promotion interne
agent de maîtrise	technicien	Cabinet du Maire	Promotion interne
agent de maîtrise	technicien	Education	Promotion interne
agent de maîtrise	technicien	Education	Promotion interne
adjoint technique	agent de maîtrise	Voirie Propreté	Promotion interne
adjoint technique	agent de maîtrise	Direction Relations Usagers	Promotion interne
adjoint technique	agent de maîtrise	Voirie Propreté	Promotion interne
adjoint technique	agent de maîtrise	Direction Biodiversité et Espaces Verts	Promotion interne
adjoint technique	agent de maîtrise	Direction Biodiversité et Espaces Verts	Promotion interne
adjoint technique	agent de maîtrise	Direction Maîtrise de l'Energie	Promotion interne
adjoint technique	agent de maîtrise	Musées du Centre	Promotion interne
Filière animation			
Adjoint d'animation	animateur	Education	Réussite concours
Adjoint d'animation	animateur	Education	Réussite concours
Adjoint d'animation	animateur	Education	Réussite concours
Adjoint d'animation	animateur	Education	Réussite concours
Adjoint d'animation	animateur	Education	Réussite concours
Adjoint d'animation	animateur	Direction Vie des Quartiers	Promotion interne
Adjoint d'animation	animateur	Direction Vie des Quartiers	Promotion interne

Filière culturelle			
Adjoint du patrimoine	Assistant de conservation	Bibliothèques	Promotion interne

III. EVOLUTION SUITE A CREATIONS DE POSTE

A- Création de deux emplois de médiateurs culturels auprès de la Direction des musées du Centre

1. Contexte

La Direction des musées du Centre s'est appuyée sur les enseignements de la première année de fonctionnement conjoint du musée des beaux-arts et d'archéologie et du musée du temps pour réfléchir à une professionnalisation de ses activités de médiation. Effet, parallèlement à leur programmation annuelle, ces établissements ont accueilli respectivement 822 et 311 groupes en 2019 soit 1 133 au total pour des visites, des ateliers ou des animations.

Or, les visites guidées et les autres activités culturelles proposées aux différents publics des musées du Centre sont pour l'heure essentiellement assurées par des médiateurs vacataires. Depuis plusieurs années, se pose le problème constant de leur remplacement et donc de la formation des nouveaux vacataires sur les collections. A la réouverture du musée des beaux-arts et d'archéologie est venu s'ajouter le problème récurrent de la disponibilité de ces médiateurs vacataires aussi sollicités par d'autres structures (office de tourisme, maison Victor Hugo, musée d'Ornans, Saline royale...) et par voie de conséquence du délai de traitement des demandes de réservations. Cette situation freine considérablement le développement de la fréquentation des groupes dans les musées du Centre et provoque des périodes de suractivité dans l'équipe du développement culturel notamment chaque début d'année scolaire. D'autres structures de la région ont choisi d'avoir des médiateurs permanents comme la Saline Royale d'Arc et Senans qui dispose de trois guides plus des renforts saisonniers pour accueillir environ 800 groupes par an.

La solution serait donc de transformer une partie des dépenses de vacations en postes de médiateurs permanents. Elle permettrait au service développement culturel de gérer leur agenda de disponibilités sur l'année, de faciliter ainsi les prises de réservations, d'améliorer leur formation sur la durée donc la qualité de leur médiation, et de pouvoir compter sur eux pour des préparations d'animations.

Une analyse menée conjointement avec la direction pilotage et organisation du pôle Ressources Humaines a permis de déterminer que les vacations de médiation représentent 3 770 heures chaque année. Deux postes permanents à 83 % annualisés permettraient de couvrir 2 570 heures, le reste des heures continuant à être assurées par des vacataires afin de conserver une certaine souplesse en fonction de la répartition de l'activité de médiation sur l'année et des projets menés en partenariat (actions de territoire, accessibilité...).

Deux médiateurs seraient aussi en capacité d'intervenir en binôme durant toute l'année scolaire (les classes en visite-atelier sont subdivisées en deux demi-groupes), pendant les ateliers de vacances et pour les activités adultes et tout public. Le jour de fermeture du musée du temps (le lundi) ils interviendraient au musée des beaux-arts et d'archéologie et inversement (le mardi) se partageant entre les deux musées les autres jours de la semaine et le week-end. L'objectif est que leur temps de travail soit occupé au maximum par des actions de médiation en présence du public, la conception et la programmation restant de la responsabilité des chargés de médiation du service.

2. Evolution envisagée

Il est donc proposé de créer deux emplois d'assistants de conservation (médiateurs culturels), de la filière culturelle, grade de référence assistant de conservation principal de 1^{ère} classe, à temps non complet (83 %) dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon, ces emplois financeront des postes affectés à la Direction des musées du Centre.

- Leur mission générale serait de conduire les visites guidées et les actions de médiation autour des collections du musée des beaux-arts et d'archéologie et du musée du temps et des expositions temporaires.
- Leurs activités détaillées seraient :
 - conduire des interventions à destination des différents publics (visites guidées, mettre en œuvre la programmation culturelle et les actions conçues par les chargés de médiation) ;
 - préparer le matériel nécessaire aux ateliers et suivre plus généralement la logistique liée à leurs actions de médiation (mise en place des salles pédagogiques, découpe de tesselles...) ;
 - participer à l'élaboration de la programmation et de l'offre de médiation ;
 - participer au besoin à la prise de réservations.
 - ateliers, animations thématiques en semaine et certains week-ends ;

Le recrutement de ces deux médiateurs interviendrait dès que possible à l'issue de la procédure afin qu'ils soient opérationnels dès la rentrée 2020-2021. Les musées du Centre pourraient ainsi s'appuyer sur eux pour répondre à l'afflux des demandes de réservation de groupes scolaires et autres à partir de septembre.

Dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté (en application de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

B- Création d'un emploi d'adjoint administratif auprès de la Direction des Sports

1. Contexte

La Direction des Sports de la Ville de Besançon est mise à disposition au bénéfice de Grand Besançon Métropole (GBM) depuis le 1^{er} janvier 2017. Dans un premier temps, les missions de la Direction des Sports pour GBM consistaient en l'instruction des dossiers de demande de subventions des clubs sportifs (sport de haut niveau et manifestations sportives).

Deux temps de travail d'agents de la direction ont été identifiés pour cela : 5 % directrice et 5 % chargée de gestion donnant lieu à facturation par la Ville à GBM.

Or, depuis la réflexion sur le projet de territoire et l'engagement de GBM à faire des activités d'outdoor un axe fort de la politique territoriale (création salle escalade, base Outdoor Prés de Vaux, festival Grandes Heures Nature...), la mobilisation de la Direction des Sports s'est largement accrue.

Une nouvelle convention entre la Ville et GBM a été validée en avril 2019 par les instances municipales et communautaires prévoyant l'accroissement de cette mise à disposition à hauteur de 4 450 h annuelles.

Dans le cadre de cette mise à disposition et pour la bonne organisation du festival Grandes Heures Nature, un agent contractuel - catégorie B, a été recruté.

L'évaluation réalisée en 2019 du volume horaire consacré par la Direction des Sports à l'accomplissement de ces missions fait apparaître environ 5 000 heures de travail consacré aux missions de GBM, ce qui reste relativement conforme à la nouvelle convention passée entre les deux entités.

Néanmoins, au-delà du poste de contractuel recruté, cette mise à disposition s'effectue à effectif constant depuis le départ en retraite d'un agent de catégorie B.

2. Evolution envisagée

- Pour permettre l'accroissement de travail au titre de GBM, et suite au départ en retraite évoqué plus haut, la Direction s'est réorganisée, en confiant à un agent, plutôt chargé de la comptabilité et des dossiers administratifs de la Direction, le suivi de diverses manifestations intégrées ou non au Festival Grand Heures Nature.
- L'accomplissement des missions de comptabilité est donc devenu de plus en plus compliqué et en l'état, la Direction ne peut pas prendre en compte sereinement certaines tâches comme le suivi des Titres de Recettes des piscines et de la patinoire.
- Aussi, il est proposé de créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon. Cet emploi financera un poste affecté à la Direction des Sports.

Ce poste à temps complet de catégorie C de la filière administrative aura pour missions :

- Exécution comptable Ville de Besançon
 - Engagement / liquidation des factures - subventions
 - Elaboration des TR
 - Suivi des comptes régie - DFT
 - Vérification des dépenses de location immobilière
- Secrétariat du service Piscines-patinoire
 - Participation au suivi des tableaux de bord (consommations eau, fréquentations, recettes)
 - Participation à l'élaboration de procédures techniques (formalisation des documents)
- Appui à la Direction sur des missions particulières et ponctuelles.

Le poste, dont l'effectivité est prévue au 1^{er} juillet 2020, sera financé grâce à la mise à disposition globale de la Direction des Sports au bénéfice de GBM.

IV. SYNTHESE

Tous budgets

	Emplois ouverts avant évolutions	Emplois ouverts après évolutions
Budget Principal	1 621	1 624
Budget Archéologie Préventive	3	3
Budget Forêt	7	7
Total général	1 631	1 634

Budget Principal

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts avant évolutions	Emplois ouverts après évolutions
Emplois fonctionnels		1	1
Directeur Général Adjoint des Services	A	1	1
Filière Administrative		224	225
Administrateur	A	1	1
Attaché	A	57	57
Rédacteur	B	72	78
Adjoint administratif	C	94	89
Filière Animation		128	128
Animateur	B	31	38
Adjoint d'animation	C	97	90
Filière Culturelle		172	174
Directeur d'établissements territoriaux d'enseignement artistique	A	1	1
Conservateur de bibliothèque	A	2	2
Conservateur du patrimoine	A	9	9
Bibliothécaire	A	11	11
Professeur d'enseignement artistique	A	12	12
Attaché de conservation du patrimoine	A	17	17
Assistant de conservation	B	44	47
Assistant d'enseignement artistique	B	4	4
Adjoint du patrimoine	C	72	71
Filière Médico-sociale		274	274
Médecin	A	1	1
Biologiste, vétérinaire et pharmacien	A	2	2
Cadre de santé paramédical	A	4	4
Infirmier	A	1	1
Puéricultrice	A	10	10
Assistant socio-éducatif	A	2	2
Educateur de jeunes enfants	A	31	31
Technicien paramédical	B	1	1
Agent spécialisé des écoles maternelles	C	91	91
Auxiliaire de puériculture	C	124	124
Agent social	C	7	7
Filière Police		69	69
Chef de service de police municipale	B	6	6
Agent de police municipale	C	63	63
Filière Sportive		24	24
Conseiller des activités physiques et sportives	A	3	3
Educateur des activités physiques et sportives	A	20	20
Opérateur des activités physiques et sportives	C	1	1
Filière Technique		714	714
Ingénieur en chef	A	1	1
Ingénieur	A	24	25
Technicien	B	43	45
Agent de maîtrise	C	71	75
Adjoint technique	C	575	568
Sans Filière		15	15
Assistante maternelle		15	15
Somme :		1621	1624

Budget annexe Forêts (pas d'évolution)

Filière	Cat.	Emplois ouverts
Cadre d'emploi ou métier		
Filière Technique		7
Technicien	B	1
Adjoint technique	C	6
Somme :		7

Budget annexe Archéologie Préventive (pas d'évolution)

Filière	Cat.	Emplois ouverts
Cadre d'emploi ou métier		
Filière Culturelle		
Attaché de conservation du patrimoine	A	2
Assistant de conservation	B	1
Somme :		3

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **d'adopter la Liste des Emplois permanents au 01/01/2020 (point I) ;**
- **de se prononcer favorablement sur les évolutions d'emplois liées aux différents ajustements techniques (point II) ;**
- **de se prononcer favorablement sur la création de deux emplois d'assistants de conservation du patrimoine (médiateurs culturels), grade de référence assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe au sein de la direction des musées du Centre (point III),**
- **de se prononcer favorablement sur le principe du recrutement d'agents contractuels sur ces postes, à défaut d'agents titulaires, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,**
- **d'autoriser, le cas échéant, M. le Maire ou son représentant à signer les contrats à intervenir dans ce cadre,**
- **de se prononcer favorablement sur la création d'un emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative), catégorie C, filière administrative, grade de référence adjoint administratif principal de première classe au sein de la direction des Sports (point III);**
- **d'adopter la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions (point IV).**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.